

Newsletter FEADER

Vers le programme 2023 - 2027 — PSN
OUVERTURE DE LA PRE-DEMANDE



Le comité local de suivi du PSN a eu lieu le 27 juin 2023.

Celui-ci a permis de valider les méthodes et critères de sélection des huit premiers dispositifs.

L'ouverture des dispositifs sur l'outil SAFRAN est en cours d'élaboration.

Dans l'attente de leur ouverture officielle, la pré-demande est disponible [ici](#) pour les dispositifs au fil de l'eau dont les critères de sélection ont été validés en comité de suivi.

Le dépôt du formulaire de la pré-demande se fait au Guichet Unique de la DAAF, sauf pour le LEADER, dispositif pour lequel les originaux sont à déposer auprès des GAL.

⇒ La pré-demande qu'est-ce que c'est ?

Un dépôt des éléments minimaux pour fixer la date de début des opérations



- Ne permet pas d'enclencher l'instruction
- Ne vaut pas attribution de subvention
- Demandra un **dépôt dématérialisé sur SAFRAN** une fois le dispositif ouvert

Ouverture pour les fiches interventions suivantes :

75.01 - Installation de jeunes agriculteurs

75.05 - Aide à l'installation du nouvel agriculteur

73.01 - Investissements agricoles productifs on farm

73.17 - Investissements agricoles productifs on farm pour les JA

77.05 - LEADER



Les fiches intervention sont consultables sur le site de la DAAF en cliquant [ici](#). Ce sont des fiches d'interventions nationales dont le champ d'application sera restreint par leur déclinaison locale.

Rappel du programme 2014-2022 — PDR



Point d'attention

- ⇒ **Un manque de demande de paiement entraine un risque de pertes de crédits FEADER. Il est fortement recommandé de déposer des demandes de paiement à la DAAF avant la fin 2023.**

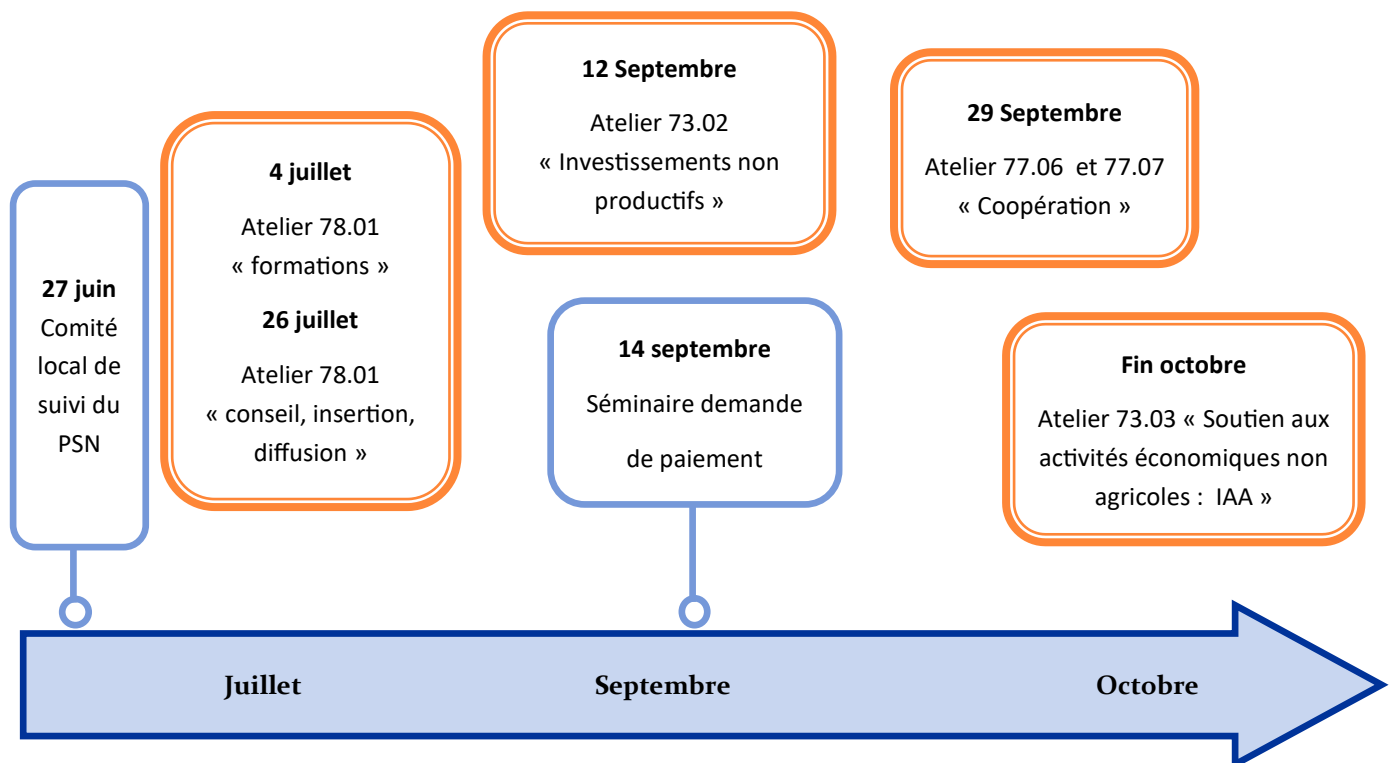
La DAAF rappelle le respect des dates de dépôt des demandes de paiement mentionné à l'article 2 de votre convention.

- ⇒ **Le 14 septembre 2023** a eu lieu le séminaire des dépôts demandes de paiement, vous pouvez d'ores et déjà consulter la présentation sur le site de la DAAF : [lien](#)

Les équipes de la DAAF se tiennent à disposition pour traiter dans les plus brefs délais vos dépôts de demande de paiement.

Le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) destiné aux citoyens de l'année 2022 est disponible sur le site de la DAAF au lien suivant : [lien](#)

Calendrier 2023



Pour en savoir plus rendez-vous sur le site de la DAAF:

<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/programmation-2023-2027-r177.html>

Contact : service.europe.daaf976@agriculture.gouv.fr



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural